

Constat de départ d'un colocataire

Quand un colocataire quitte le logement et que le bail unique continue avec les autres. Avec un bail individuel, faites plutôt un état des lieux de sortie avec le bailleur. Un exemplaire pour chaque signataire.

Logement Adresse adresse, étage, n° d'appartement

Bail unique signé le bailleur

État des lieux d'entrée du

Colocataire sortant Nom chambre

Congé donné le départ le

Date d'effet du congé (fin du préavis)

Nouvelle adresse

Colocataire entrant Nom arrivée le s'il y en a un

Avenant au bail l'ajoutant, signé le

Colocataires restants Noms

La chambre du colocataire sortant

N neuf · B bon état · U état d'usage · M mauvais état

Élément	État	Description : nature, emplacement, taille	Photo
Sol			
Murs et plafond			
Porte et serrure			
Fenêtre et volet			
Placard ou penderie			
Prises et éclairage			
Mobilier fourni (si meublé)			

Les parties communes

N neuf · B bon état · U état d'usage · M mauvais état

Pièce ou équipement	État	Remarque	Photo
Cuisine			
Salle de bains, WC			
Séjour et entrée			
Équipements partagés			

Les clés rendues

Clé ou moyen d'accès	Nombre	Remises à
Clés du logement		
Clés de l'immeuble, badges		
Clé de la chambre, boîte aux lettres		

Dépôt de garantie

Part du colocataire sortant en euros

- ☐ remboursée par le colocataire entrant, montant :
- ☐ à régler à la fin de la location ☐ bailleur informé de cet accord
- ☐ autre accord :

Observations

Fait à, le

Le colocataire sortant

Date et signature

Les colocataires restants

Noms, dates et signatures

Le colocataire entrant

Date et signature

Le bailleur ou son mandataire

Recommandé, date et signature

Si le bail contient une clause de solidarité, celle du colocataire sortant et de sa caution « prennent fin à la date d'effet du congé régulièrement délivré et lorsqu'un nouveau colocataire figure au bail. A défaut, elles s'éteignent au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet du congé » (loi du 6 juillet 1989, article 8-1). Ce constat ne remplace pas l'état des lieux de sortie établi à la fin de la location.